



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE TRÉSOR DES PIÈCES RARES OU INÉDITES.



AUG. AUBRY , ÉDITEUR.

34. ^b 29



LE TRESOR
DES PIECES RARES OU INEDITES

LE
LIVRE DE LA CHASSE
DU
GRAND SENESCHAL DE NORMANDYE

Tiré à 300 exemplaires .

270 sur papier vergé ;
40 sur papier vélin ;
10 sur papier de couleur ;
8 sur papier de Chine ;
2 sur peau de vélin.

Tous droits réservés.

Paris — Imprimé chez BONAVENTURE et DUCLOS,
quai des Augustins, 55.

LE LIVRE
DE LA CHASSE

DU
GRAND SENESCHAL
DE NORMANDYE

ET LES DITZ
DU BON CHIEN SOUILLARD

QUI FUT AU ROY LOUIS DE FRANCE

XI^e DE CE NOM

par Jacques de Brégy.
PUBLIÉ

PAR LE BARON JEROME PICHON



A PARIS
CHEZ AUGUSTE AUBRY
L'UN DES LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS
RUE DAUPHINE, N. 16.

—
M.DCCC.LVIII





INTRODUCTION

JACQUES DE BRÉZÉ, auteur du *Livre de la chasse du grand seneschal de Normandie*, étoit fils unique de Pierre de Brézé, deuxième du nom, et de Jeanne Crespin. Pierre avoit joué un rôle important sous le règne de Charles VII, mais la haine que portoit Louis XI aux hommes qui avoient le mieux servi son père lui avoit été fatale¹. Renfermé au château de Loches, Pierre

¹ Georges Chastelain, qui n'étoit pédant qu'en vers (voir p. 52, noté 1), a raconté d'une manière charmante, dans les chapitres LIII et LIV de sa Chronique, comment Pierre de Brézé se constitua prisonnier en 1461, et a parlé de la douleur que son fils Jacques éprouva de ses malheurs. Il est bien probable que les circonstances dans lesquelles se fit son mariage influèrent sur ses dispositions à l'égard de Charlotte de France.

de Brézé n'en sortit qu'en s'engageant à aller servir le duc d'Anjou en Sicile, et à donner son fils Jacques, qui étoit un très-grand parti, à Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel ¹.

Ce mariage eut lieu au commencement de l'année 1462. Le roi promit aux deux époux une somme de 40,000 écus d'or, qui, si elle fut payée, le fut lentement et par à-compte.

L'obéissance de Jacques de Brézé ne paroît lui avoir attiré ni la confiance ni les faveurs du roi, car bien qu'il eût refusé, en 1465, de rester à Rouen, lorsque sa mère en ouvrit les portes au duc de Bourbon et fût revenu auprès du roi ²; bien que, cette même année, il eût servi dans son armée contre les Bourguignons ³, on ne lui voit pas, depuis son mariage, d'autre emploi actif que celui de capitaine de Mantès et de Meulan, en 1467.

En 1477, Jacques de Brézé avoit eu six en-

¹ MM. d'Arcq et Vallet de Virville pensent que ce mariage fut contracté avec répugnance par Jacques de Brézé; si ce sentiment a existé chez lui il n'a pu être motivé par la naissance de Charlotte de France, car les deux sœurs de cette dame avaient épousé l'une un Coëtivi, l'autre un Bueil; tous deux, le second surtout, aussi grands seigneurs que J. de Brézé.

² *Commines*. Ed. Lenglet du Fresnoy, t. I, 64.

³ Chronique scandaleuse, à l'année 1465. Escarmouches au Port-à-Langlois, près Charenton.

fants de Charlotte de France, qui devoit alors avoir quarante-trois ans ¹. Le 31 mai de cette année, suivant les lettres de rémission qu'il obtint en 1486, il surprit sa femme en flagrant délit d'adultère et la tua avec son complice ².

¹ Vallet de Viriville.—Recherches sur Agnès Sorel.

² Dix ans a ou environ à ung jour de samedi, vigille de la feste de la Sainte-Trinité, luy et Charlote de France, sa femme, estans à Rouvres, ainsi que le dit suppliant, pour la nuyt qui estoit venue, eut désir de se coucher, il dist à la dite Charlote, sa femme, qu'elle s'en vensist coucher, ainsi qu'il est acoustumé de faire en mariage. Et depuis que le dit suppliant fut couchié en son lit, icelle sa femme lui vint dire qu'elle ne pouvoit encore couscher avec lui jusques à ce qu'elle se fut nettoyé et lavé ses cheveulx. A quoy ledit suppliant lui dit : « Bien ! » Et ainsi comme ledit suppliant actendoit sa dite femme, cuidant qu'elle vensist avec lui, il s'endormit. Et après, environ la myenuyt, ledit suppliant fut esveillé par Pierre l'Apoticaire et par son barbier, qui lui vindrent dire que ladite Charlote et Pierre de la Vergne, qui estoit serviteur domestique dudit suppliant, estoient couschez ensemble en ung lit, en faisant adultaire, en la chambre qui estoit au dessus de celle où estoit couché ledit suppliant. Pourquoy icelluy suppliant, meu de grant ire et desplaisant dudit cas, se leva soudainement de sondit lit, et, de chaude colle, print une espée, et vint en la chambre où s'estoient couschez ledit Pierre et ladite Charlote; et fut bonté l'uys de ladite chambre, qui estoit fermé dedans. En laquelle chambre ledit suppliant trouva ledit la Vergne, auquel de prime face il bailla ung ou plusieurs coups de ladite espée, tant d'estoc que de taille, tellement que ledit de la Vergne, à l'occasion desdits coups, mourut en p'ace. Et après vint icelluy suppliant à ladite Charlote, sa femme, qui s'estoit retraicte en la garde robe, à laquelle il bailla ung coup de ladite espée par la poitrine, à l'occasion duquel coup elle alla semblablement de vie à trespas. (Bibl. de l'École des

Brézé s'étoit constitué prisonnier à la Conciergerie après ce funeste événement. Louis XI, profondément irrité, ne voulut pas laisser au Parlement de Paris la connoissance de cette affaire. Il fit enlever Brézé de la Conciergerie le 24 novembre 1477, et mener par eau à Saint-Cloud, d'où Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, son ennemi, le conduisit au château de Vernon. Jacques de Brézé y resta prisonnier deux ans et sept mois, sans être interrogé. Après avoir été successivement transporté à Nemours, à Vincennes, ramené à Vernon, conduit de là à Dreux, puis au château de Lavardin, il fut enfin jugé très-irrégulièrement par des commissaires dans ce dernier château, et condamné à mort le 22 septembre 1481 ; mais la peine fut immédiatement commuée en une amende de 100,000 écus d'or, pour le paiement de laquelle il fut obligé de faire au roy cession de tous ses biens, le 6 octobre 1481. Dans le même mois, le roy les abandonna à Louis de Brézé, son fils, et à ses autres enfans, laissant cependant à Jacques une pension de 2,000 livres sur sa baronnie de Mauny¹.

chartes, 9^e année, 2^e série, t. V, janv.-fév. 1849, 3^e livraison, page 220.)

¹ Je prends tous ces faits ainsi que ceux qui suivent dans l'excellent travail de M. d'Arcq sur J. de Brézé. (Bibliothèque de l'École des chartes, 9^e année, 2^e série, t. V, p. 220.)

Dans la réaction qui eut lieu au commencement du règne de Charles VIII, Jacques de Brézé appela, devant le Parlement, de la sentence des commissaires de Lavardin. Elle fut cassée par un arrêt postérieur à mai 1484, dont la date ne se retrouve pas, mais qui est mentionné dans les lettres de rémission dont nous avons parlé.

L'arrêt paroît avoir cassé la sentence seulement comme irrégulière et sans rien préjuger sur le fond de l'affaire, car il portoit que Jacques de Brézé seroit réintégré ès-prisons de la Conciergerie. Cela se comprend, car malgré la sincérité exigée des gens qui obtenoient des lettres de rémission, la version des faits présentée par Jacques de Brézé pouvoit bien paroître peu vraisemblable. Quelle apparence, en effet, il y a-t-il à ce qu'une femme qui se sait attendue par son mari reçoive un amant chez elle à ce même instant? Si Charlotte de France fut coupable, ce ne fut pas, sans doute, dans les circonstances et de la manière rapportées dans les lettres. Quoi qu'il en soit, Brézé sollicita des lettres de rémission, et se constitua prisonnier à Clermont en Beauvoisis, dans le temps que le roi y devoit faire son entrée. Suivant l'ancien usage, il fut délivré par ce prince, à cette occasion, et c'est là que furent signées les lettres de rémission qui lui

•

rendoient tous ses biens. Le récit de la mort de la malheureuse Charlotte de France que j'ai donné plus haut est extrait de ces lettres, publiées pour la première fois par M. Douet d'Arcq.

Depuis cette époque, je ne trouve plus rien sur Jacques de Brézé ¹. Il mourut à Nogent-le-Roy, le 14 août 1494, et fut enterré à l'abbaye de Coulombs, laissant de Charlotte de France six enfants légitimes. Il avoit eu trois fils naturels de mères inconnues.

Il est probable que la fin de sa vie s'écoula loin des affaires, et que la chasse, ce noble exercice que nos ancêtres regardoient comme à peu près le seul convenable pour la noblesse en temps de paix, et dans lequel son aïeul, Jean de Brézé, s'étoit déjà signalé à la fin du xiv^e siècle ², occupoit presque tout son temps. Son livre nous apprend qu'il chassoit avec Anne de Beaujeu ; mais nous ne savons si c'étoit comme officier de cette princesse ou seulement comme un

¹ Le père Anselme ne donne aucun acte de lui pour ces dernières années, et je ne le vois pas cité une seule fois dans les nombreuses pièces que Denis Godefroy a imprimées (très-incorrectement pour la plupart) dans son *Histoire de Charles VIII*.

² Il est cité comme habile veneur dans le *Trésor de venerie*. On verra dans ma note 21 sur le *Trésor* toute la vie de ce chevalier, qui, comme son petit-fils, étoit fort violent.

des seigneurs de sa cour. En tout cas, il acquit une grande réputation de chasseur ¹.

C'est à cette époque de sa vie qu'il paroît avoir mis en honneur le fameux Souillart. Quel étoit ce chien si célèbre? D'où sortoit-il? Quel fut le sort de sa race? C'est ce qu'il ne sera pas inutile d'examiner.

Jacques du Fouilloux, sans dire d'où la race de Souillart tiroit son origine, nous raconte, dans son chapitre II, que ce chien fut donné à Louis XI par un pauvre gentilhomme : que le sénéchal Gaston ² qui étoit présent, connoissant bien que le roi n'en faisoit pas grand compte, parce qu'il n'aimoit que les chiens gris, le demanda au roi pour en faire présent à la plus sage dame de son royaume. Le roi ayant demandé qui étoit cette dame : C'est, dit le sénéchal Gaston, Madame Anne de Bourbon, votre fille. — *Je vous reprends*, répond le roy, *sur ce point de l'avoir nommée la plus sage, mais*

¹ Louis de Gouvys, gentilhomme normand, qui dédia au duc d'Alençon, beau-frère de François Ier, son prétendu ouvrage intitulé : *Le Nouvelin de renerie* (Ms. de mon cabinet), qui n'est qu'un grossier plagiat de Phœbus, racontant une aventure de chasse arrivée au XIV^e siècle au sire de Montmorency, ne trouvoit rien de mieux à faire que de substituer le nom du grand sénéchal à celui de Charles de Montmorency. Jacques de Brézé est aussi cité par Ortensio Lando.

² Gaston du Lyon. Voir sur lui la note 2, page 30.

dittes moins folle que les autres, car de sage femme n'y ha point au monde.

Cependant ce ne fut pas à Anne de Beaujeu que fut donné Souillart; toujours suivant Fouilloux, le grand sénéchal de Normandie importuna tant le sénéchal Gaston que ce dernier fut contraint de le lui donner. Anne de Beaujeu, *laquelle aymoît fort la venerie*, ayant entendu parler de la bonté et beauté de ce chien lui envoya une lice nommée Baude, dont il eut quinze ou seize chiens, et entre autres six d'excellence nommés Cleraut, Jombard, Miraud, Meigret, Marteau et Hoyse la bonne lice. Fouilloux ajoute que François I^{er} rendit cette race plus forte en la croisant avec un chien fauve nommé Miraud que l'amiral d'Annebaut lui avoit donné, et elle fut encore renforcée depuis par un chien blanc du nom de Barraud, que la reine d'Écosse¹ donna au roi², et dont Marcon-

¹ Marie de Lorraine, femme de Jacques V. roi d'Écosse. Fouilloux a écrit son livre avant l'avènement de Charles IX : la 1^{re} édition, datée de 1561 avec privilège de déc. 1560, devoit certainement être dédiée à François II, dont il est facile de reconnoître la figure dans la gravure de dédicace. En 1561, Charles IX étoit un enfant de dix ans et demi, ce ne peut donc être lui qui est représenté sous les traits du jeune roi à qui Fouilloux offre son livre. Personne, pas même le judicieux M. Pressac, n'a fait jusqu'ici cette remarque. Si Fouilloux avoit voulu parler de l'infortunée et sainte Marie Stuart, à l'époque où il écrivoit, il auroit dit la *reine*.

² Henri II?

nay, lieutenant de la vénerie, tira une espèce de chiens bons par excellence et beaucoup plus forts que les autres.

Tel est le récit de Jacques du Fouilloux. Je suis très-disposé à admettre tout ce qui, dans ses paroles, s'applique au règne de François I^{er} et à des temps postérieurs, parce qu'étant né en 1519¹, il avait vu dans sa jeunesse les dernières années du règne de ce prince, mais je n'ai pas la même confiance dans le commencement de son récit, et ce sont précisément *les dits du bon chien Souillart*, ouvrage que Fouilloux avait lu, mais qu'il cite de mémoire et fort inexactement, qui me mettent à même de le réfuter.

Remarquons d'abord l'intitulé de son chapitre II : « Du naturel et complexion des chiens blancs dits baux et surnommés greffiers. » Ni les contemporains² de Jacques du Fouilloux, ni les veneurs qui l'ont suivi n'ont écrit que cette race eût été dite celle des chiens *baux*. Charles IX, dans son excellent traité dont nous n'avons malheureusement que le commencement, soit que ce prince, si mal connu, n'ait écrit que

¹ Article de M. Fillon dans le *Magasin pittoresque* de mars 1853, p. 87.

² Le 5 juillet 1557, don par le roi de 144[#] à Adrian de la Gitonnière et Menen de Faye, gentilshommes de sa vénerie *en la lande des chiens blancs*. (Pièce 162 de mon chartrier théreutique, *olim* de Joursanvault.)

ce qui nous resté, soit que le commencement de son livre ait été seul conservé, appelle seulement ces chiens les chiens *blancs greffiers*. Ce nom de baux n'a-t-il pas été suggéré à Fouilloux par ce vers des *Dits* :

*Droit chien bault ay esté : de ceulx que loue Phœbus*¹?

Mais l'auteur des *Dits*, renvoyant à Phœbus², a employé le mot *bault*, ou plutôt *baud*, dans sa véritable acception, c'est-à-dire comme épithète et non pas comme nom ou surnom d'une race; tandis que Fouilloux semble bien par ces mots *dits baux* avoir voulu dire que cette race étoit dite ou nommée celle des chiens baux.

Fouilloux entrant en matière raconte que le premier chien de cette race s'appeloit Souillard. Mais de quelle race étoit-il lui-même? C'est ce que nous apprennent les *Dits*, c'est ce que Fouilloux y avoit lu lui-même, puisqu'il en cite (inexactement, il est vrai)³ les deux premiers vers dans son chapitre v : *Des chiens noirs de Saint-Hubert* :

¹ P. 30 v. 7.

² Chien baud, dit Phœbus, est parfaitement bon et de tieulx n'en vi-je oncques trois. Car chien baud doit estre baud et lie bien querant et bien requerant, etc., etc. (Phœbus, chap. du *Chien courant*.)

³ V. p. 29 de notre édition, vers 3 et 4.

*De Saint Hubert sortit mon premier nom,
Fils de Souillard, chien de très grand renom*¹.

Comment n'a-t-il pas vu que ce *blason* cité par lui s'appliquoit à Souillard, l'auteur des chiens greffiers ? Comment nous dit-il, dans son chapitre v, qu'il résulte des vers cités par lui qu'il sort quelquefois des chiens blancs de la race de Saint-Hubert, mais que ces chiens ne sont pas de la race des chiens greffiers ? C'est probablement parce que la race des chiens de Saint-Hubert ayant été profondément modifiée par les divers croisements qu'il nous raconte, et surtout par celui qui fit donner à cette variété issue de la race de Saint-Hubert le nom de *greffier*, il ne croyoit pas que ces races eussent rien de commun, mais c'est une profonde erreur, qui a lieu de surprendre chez un veneur aussi expérimenté.

Cet excellent auteur, qu'il me coûte de critiquer², est-il plus exact quand il nous dit que

¹ Fouilloux dit qu'il a trouvé un livre qu'un veneur adressoit à un prince de Lorraine qui aymoît fort la chasse, où il y avoit un blason qu'iceluy veneur donnoit à son limier, nommé Souillard, qui estoit blanc ; puis il ajoute les deux vers cités dans le texte. Il est probable qu'il avoit un manuscrit des *Dits du bon chien Souillard*.

² Une bien étrange méprise est celle que commet Fouilloux, en disant que le grand sénéchal donna Souillard en garde à un veneur nommé Jacques de Brézé.

Souillart eut quinze ou seize chiens de la fameuse Baude, chienne favorite d'Anne de Beaujeu, citée huit fois dans la *Chasse du grand seneschal*, et une fois dans les *Dits*? Cela se pourroit, mais les *Dits*, qui méritent bien plus de confiance que Fouilloux, élèvent à vingt-deux le nombre des enfants de Souillart et ne nomment pas leur mère, et il faut encore remarquer que Clairaut, Jombard (et non Joubard), Miraut, Meigret, Marteau et Hoyse, cités par Fouilloux comme issus de Souillart, sont nommés dans les *Dits* (où Fouilloux me semble bien avoir pris leurs noms), non comme issus, mais comme compagnons de ce chien célèbre.

Charles IX dans sa *Chasse royale* a parlé plus exactement de la race des chiens greffiers. « Du
« temps du roy Louis XII ¹, dit-il, on print un
« chien de la race des chiens blancs de Saint-
« Hubert, et en fait-on couvrir une braque
« d'Italie qui estoit à un secrétaire du roy qu'en
« ce temps-là on appelloit Greffier ², et le pre-

¹ C'est sous Charles VIII.

² Je n'ai jamais vu que les secrétaires du roi aient été appelés *greffiers*. Le secrétaire du roi qui possédoit la chienne dont il s'agit ne seroit-il pas Jehan Robertet, secrétaire du roi et *greffier* de l'ordre (de Saint-Michel), ami de Jacques de Brézé, à qui ce seigneur a adressé les louanges d'Anne de Beaujeu? (V. p. 45). Cela me paroît tout à fait probable.

« mien chien qui en sortit fut tout (blanc) hors
« mis une tache fauve qu'il avoit sur l'espaule,
« comme encores à présent est la race. Le
« chien estoit si bon qu'il se sauvoit peu de
« cerfs devant luy ; il fut nommé *greffier* à
« cause du dit greffier qui avoit donné la
« chienne. Ledit chien feit treize petits tous
« aussi bons et excellens que luy et peu à peu
« la race s'esleva, de sorte qu'à l'advenement à
« la couronne du feu roy mon grand père elle
« estoit tout en estre. Je ne veux obmettre que
« la maison et le parc des Loges. près ma mai-
« son de Saint-Germain-en-Laye n'a esté faicte
« pour autre occasion que pour nourrir et
« eslever cette race de chiens blancs greffiers¹.

Les chiens blancs, dont le roi Charles IX croyoit ne pouvoir dire assez de bien, furent en honneur pendant tout le reste du xvi^e siècle et la moitié du suivant. Robert de Salnove, dont la *Venerie royale* a paru en 1665, mais qui avoit surtout chassé sous le règne de Louis XIII, dit qu'il a vu ces chiens maintenir le cerf de meute pen-

¹ Ch. ix, éd. 1625, p. 42. M. Chevreul a donné une excellente édition de ce traité. Le château des Loges existoit déjà au moins en 1465, que Jehan Perdriel, écuyer, en étoit concierge. — En 1465, Anne de Beaujeu avoit quatre ou cinq ans et ne chassoit pas, Brézé étoit encore en disgrâce et Souillart n'avoit par conséquent pas paru. Le roi se trompe donc dans l'origine qu'il attribue à ce château.

dant quatre ou cinq heures , quoique ce cerf se mêlât quelquefois successivement avec *cinq ou six cents autres* cerfs , et cela malgré l'imprudence de ceux qui les accompagnoient et qui les pressaient de telle sorte qu'ils étoient contraints de quitter la voie pour éviter les chevaux ; mais ils revenoient aussitôt prendre la voie de leur cerf , et le maintenoient dans tout ce change jusqu'à ce qu'ils l'eussent porté par terre¹. Lorsque Sélincourt écrivoit, c'est-à-dire en 1683, cette race avoit déjà disparu depuis longtemps, et on l'avoit remplacée par les plus grands chiens blancs que l'on pouvoit trouver dans les races mêlées dès lors². C'est donc aux premières années du règne de Louis XIV qu'il faut faire remonter la disparition de la race de Souillart.

La race des chiens blancs greffiers , même à l'époque de sa splendeur, n'étoit pourtant pas la seule dont les rois de France fissent usage³. Ils

¹ Chapitre ix.

² Depuis que les races angloises se sont confondues avec les françoises, l'on n'y connoît plus rien, et ces belles races de chiens antiques se sont évanouies, et de ces mélanges de races il n'est resté que la curiosité du pelage. (*Parfait chasseur*, p. 56)

³ Je vois dans une pièce originale qui m'appartient : *Les petits chiens blancs du roy* étant en 1549 sous la garde de Philippe

avoient toujours conservé cette race des chiens gris qui, suivant Fouilloux, avoit dans les temps reculés composé exclusivement leurs meutes. Je donne après les *Dits du bon chien Souillart* l'építaphe, ou, pour mieux dire, la vie et l'éloge d'un chien de cette ancienne race nommé *Relay* qui avoit appartenu à Louis XII, et dont ce prince faisoit si grand cas qu'il auroit suivant l'auteur écrit lui-même sa vie, et fait même écrire et publier (ce mot semble bien indiquer l'impression²) la dernière chasse de cet excellent chien.

L'építaphe de *Relay* se trouve dans la *Muse chasseresse*, livre rare dont l'auteur, Guillaume du Sable, l'un des plus anciens gentilshommes de la vénerie du roi, qui le fit imprimer à ses frais en 1611 (in-12), nous apprend qu'il avoit à cette époque servi comme veneur sept de nos rois, c'est-à-dire Louis XIII, Henry IV, Henry III, Charles IX, François II, Henry II et François I^{er}. Quelque âgé qu'on le suppose en 1611, comme

de la Loe, escuyer tranchant. Il est sûr que, comme dans des cas analogues, le mot *petit* s'appliquoit plutôt au nombre qu'à la taille de ces chiens, et que c'étoit une meute de chiens blancs moins nombreuse que la grande. En tout cas, il s'agit de chiens courants, car il est parlé dans la pièce des « veneurs et vallets de chiens *estont de la bande desdits petits chiens.* »

² Si ce livre existe il est totalement inconnu. Heureux l'amateur à qui il seroit donné d'en découvrir un exemplaire!

il n'a guère pu entrer dans la vénerie du roi qu'à quatorze ans, il n'a probablement commencé à servir que vers la fin du règne de François I^{er} mort en 1547. Si on lui donne quatre-vingt-cinq ans en 1611 (ce qui seroit beaucoup), il étoit né en 1526 et n'a pas pu entrer dans la vénerie du roi avant 1539 ou 1540. Or il y avoit à cette époque vingt-cinq ans que Louis XII étoit mort. Comment donc Guillaume du Sable pouvoit-il savoir et raconter avec détails les exploits d'un chien qu'il n'avoit certainement pas connu ? N'est-il pas bien probable, ou que l'építaphe de Relay n'est pas de lui, qu'il l'a trouvée et l'a simplement insérée dans ses œuvres, ou qu'il s'est borné à mettre en vers un récit en prose (peut-être même celui écrit par Louis XII) qui lui sera tombé sous la main. Il me paroît bien plus raisonnable d'admettre l'une de ces deux hypothèses, que d'attribuer cette pièce à l'idée qu'aurait eue Guillaume du Sable de mettre en vers les récits de vieux veneurs. S'il avoit eu seulement envie de célébrer un excellent chien, il avoit dû dans sa longue carrière en rencontrer assez de remarquables pour ne pas aller choisir comme sujet de son éloge poétique un chien qu'il n'avoit jamais vu.

L'építaphe de Relay est précédée de celle de Basque, chien d'oiseau ou d'arrêt, comme on diroit aujourd'hui, ayant ainsi que Souillart, appartenu à Louis XI. Avant l'invention du petit plomb (au xvii^e siècle), on ne pouvoit se procurer de gibier-plume que par la chasse aux pièges ou par la chasse au vol. Cette dernière se divisoit en fauconnerie, ou chasse des oiseaux de leurre, et en autourserie, ou chasse des oiseaux de poing. Sans entrer ici dans la définition de ces deux chasses, dont j'ai amplement décrit les différences dans le *Ménagier* de Paris (tome II, p. 318), je dirai seulement que les oiseaux de leurre suivoient en l'air les épagueux quétants, et fondoient sur l'oiseau qu'ils faisoient lever ; les oiseaux de poing, au contraire, attendoient, posés sur le poing de leur maître, que le gibier partit et le prenoient à *lève-cul*, rarement à la remise. Il semble qu'un chien arrêtant bien, comme *Basque*, étoit bien plus utile pour la chasse aux oiseaux de poing que pour la chasse à l'oiseau de leurre ; de sorte que cela me feroit supposer que Louis XI ne dédaignoit pas la chasse à l'autour ou à l'épervier, seuls oiseaux *de poing* avec lesquels on chassât la perdrix. J'en suis assez surpris, car ces oiseaux étoient en général réservés aux petits gentilshommes. Les grands seigneurs hassoient plutôt avec les oiseaux de leurre.

b

Ce volume se termine par une pièce de poésie du grand sénéchal de Normandie à la louange d'Anne de Beaujeu, et la réponse à cette pièce par Jehan Robertet à qui il l'avoit adressée. La première de ces pièces est une nouvelle preuve du talent de Jacques de Brézé pour la poésie ; le seul et bien seul mérite de la seconde est d'être la réponse à la première et de la compléter.

L'épithaphe de Basque n'a jamais été imprimée non plus que les louanges de M^{me} de Bourbon et la réponse de Robertet. L'épithaphe de Relay se trouve dans la *Muse Chasseresse*, imprimée à Paris en 1611, in-12, *aux frais et despens de l'auteur*, livre très-rare, dont je n'ai vu passer que quatre exemplaires depuis vingt-sept ans que je m'occupe de livres. Quant à la pièce principale, elle a été imprimée sans date par Pierre le Caron, d'un format petit in-4°, et j'en possède le seul exemplaire connu. Cet exemplaire se trouvoit en 1783 chez le duc de la Vallière, et fut acheté à sa vente par Laujon (le chansonnier). Celui-ci le donna à M. Charles Nodier¹ qui le céda à M. Aimé Martin. Ce dernier s'en dessaisit en faveur de M. Richard

¹ Cet éminent bibliophile, qui m'honorait de quelque amitié, m'a lui-même raconté tous ces détails.

Heber, à la vente duquel l'excellent libraire Crozet l'acheta pour moi en 1839.

Ce volume contient douze feuillets de trente-deux lignes à la page. La marque de Pierre le Caron est placée sur le titre, et ses initiales P. C. en capitales gothiques sur champ noir après l'*explicit*. Pierre le Caron a imprimé dès 1489, et je ne connois pas de livre de lui postérieur à 1494. Il est, d'un autre côté, peu probable que Jacques de Brézé ait fait imprimer lui-même son livre. Je pense donc que ce volume a dû être imprimé en 1494, peu de temps après la mort de l'auteur.

M. Huzard, qui avoit réuni une si précieuse collection de livres de chasse, n'avoit pas le *Livre de la chasse du grand seneschal de Normandie* ; mais il en possédoit un manuscrit du xvr^e siècle que j'achetai à sa vente, et que j'eus le tort de ne pas conserver après en avoir toutefois soigneusement recueilli les variantes. Il y a aussi à la bibliothèque de la rue de Richelieu, à la suite d'un Phœbus, une leçon manuscrite des *Dits du bon chien Souillart*. Je me suis servi de ces textes manuscrits pour redresser le texte souvent fautif de l'imprimé, et j'ai indiqué les variantes quand elles pouvoient laisser quelque doute, ou quand le texte éliminé présentait une très-notable différence avec celui que je choisissois.

J'espère que cette édition d'un livre introuvable, qui manque à toutes les collections de livres de chasse, aujourd'hui si recherchés des amateurs, sera reçue favorablement par eux. On a réimprimé trop souvent des livres dont les éditions originales n'étoient pas assez rares pour mériter cet honneur¹; mais, si l'on peut différer d'opinion sur l'importance et l'intérêt des opuscules que renferme ce petit volume, tout le monde sera d'accord sur leur excessive rareté.

BARON JEROME PICHON

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.

¹ C'est ce qui m'a empêché de joindre à ce volume le dialogue de *Beaumont*, lévrier de Charles IX, et de *Caron*, et la charmante épitaphe de *Courte*, chienne favorite du même prince, qui se fit faire des gants de sa peau. Ces deux pièces sont de Ronsard et se trouvent dans ses œuvres aux *Épitaphes* (p. 90 et 94 du tome X de l'édition de 1587).





S'ENSUYT

LA CHASSE DU SENESCHAL DE NORMANDYE

Da veille d'une sainte croix
De may, au matin me levay,
Mon lymier au poing, pour au boys
Aller en queste où je pourray,
Pour veoir se je rencontreray
D'un ¹ cerf qui me plaise à chasser.
Et si j'en puis d'un ² rencontrer
Qui me plaise; ³ cerf de dix cors

¹ Var. de l'imprimé *Nul*.

² Var. *Et se j'en puis ung*.

³ Var. *Semble*.

*Mectray peine de retourner
Au lieu où se font les rappors.*

*Et ainsi que je m'en alloye
Au lieu ordonné pour ma queste,
En un blé verd ou je passoye
Mon chien rencontra d'une beste.
Je¹ le tins court et luy fis feste
Pour veoir de quoy il rencontroit;
Je m'apparceuz lors que c'estoit
D'un bien grant cerf au viandis,
Tant pour les foulées qu'il faisoit
Que aultres signes que ne dis².*

*Quand j'eus congnoissance certaine
De ce cerf par son viander,
De trouver ses fumées mis peine
Pour mon jugement amender,
Afin de ma raison fonder
Devant les maistres congnoisseurs
Dont à l'assemblée a³ plusieurs
Des meilleurs que jamais verray :*

¹ Si.

² Var. *Je vis.*

³ Var. *Dont de bons cy y a.*

*Par cela pourront estre seurs
Du rapport que je leur seray.*

*Et, ainsi que je le suyvoys ,
En s'en retournant au couvert,
Gecta ses fumées en sa voye,
A l'yssir qu'il fit du blé vert,
En un beau friche decouvert,
Par gros plouteaux¹ trestous ensemble
Lesquez à grant haste j'assemble
Pour plus tost mon cerf destourner.
Et puis après, se bon me semble,
Sera tout dit au retourner.*

*Je le suivy jusques au fort
En ung grant chemyn qu'il passa,
Mon chien en eust le vent si fort
Que a bien peu le trait ne cassa :
Le boys à l'entrée plessa
Large, ouvert, et hautes pourtées ;
En ce lieu je mis mes brisées
A terre et pendentes au boys,
Où avant deux heures passées
On orra maintes belles voys.*

¹ On disoit plus ordinairement *plateaux* (bouses).

*Par les chemins prins les devants
Tout à l'entour de ceste taille,
Où je trouvoy maints cerfs passans,
Grans, jeunes et de toute taille :
Je ne voy point que le mien saille
Et si fait assez beau revoir ;
Si vous faiz-je bien assavoir
Que en Gastinoys, non pas en Brye,
Ne peult-on tel pied de cerf veoir.
De si grant cerf ne voit-on guères¹.*

*Quant je le mescreus destourné
Et demouré en mon ensaint ,
A l'assemblée suis retourné,
Où de bons veneurs y a maint,
Dont je croy que nul ne se faint
A faire aujourduy son mestier ,
Aussi n'en ont-il pas mestier ²
Quant ils viennent devant la Rose
Des dames, l'adresse et sentier
Où nostre science est enclose.*

¹ Ainsi, dans le ms et dans l'imprimé; Brézé prononçoit *revuir, assavair, vair*, de sorte que guères rimoit au moins pour l'oreille.

² Ce vers est passé dans le manuscrit.

*Entreprendre à réciter n'ose
Les biens comprins en ceste fleur ,
Car, soyt en ryme ou en prose,
Dieu seul souffist ¹ pour estre acteur :
Et, pour ce qu'il est créateur
En général de toutes femmes
Comme celle estant sans diffames ,
Luy donna pour création
L'excellence sur toutes dames
Et le don de perfection.*

*De la hautlouer, entreprendre
Ce n'est pas le faict des veneurs,
Nul veneur ne pourroit comprendre
•Son grant sens ne ses bonnes meurs ;
En elle sont tous les honneurs
Et beaulté que l'on sauroit dire :
Les jours sont courts pour les escrire
Et les moys pour les estimer,
Ne tous ceulx ne sauroient souffire
Que jamais l'on sauroit nommer .*

*Quant je vins pour mon rapport faire
La trouway à la table assise,*

¹ Var. du M. *Ce fit.*

*Lors me vit et fit chacun taire,
 Car désir de chasser l'atise ;
 Des fumées eut en maintes guises.
 Sur la table et de lieux divers.
 Jamais ne veiz tant de gens verts,
 Car chacun en estoit vestu ;
 S'elle ne scet de quoy lui sers,
 Mon fait ne vault pas un festu.*

*En la saluant humblement ,
 Mes fumées lui presentay ;
 Elle me respond doucement :
 Et à vous¹ ! dont me contentay.
 Si me demanda où tant ay
 Esté, et où ce cerf estoit ;
 Je luy respondiz qu'il estoit
 En belle meute et pays fort,
 Là ou bientôt se trouveroit
 Mais qu'on ne m'ait point fait de tort. »*

¹ Que Dieu donne aussi à vous, etc.

² Il arrivoit quelquefois qu'un veneur jaloux alloit clandestinement effrayer le cerf détourné et lui faisoit quitter son fort, de sorte que celui qui l'avoit détourné, arrivant pour le donner aux chiens, ne trouvoit plus rien et faisoit *buisson creux*. Cette expression est restée dans notre langue comme beaucoup d'autres empruntées à la chasse. Voy. *La Précellence du langage françois*. 1579, in-8°, p. 90 et suiv.

*Tous les maistres lors appella
Dont elle avoit la fleur de France,
Car tous estoient présens là
Ceulx en qui plus avoit fiance,
Qui selon leur expérience
Luy vont tout dire et annoncer :
Madame il est cerf pour chasser
Par les fumées, ce nous en semble,
Et, pour guères ne vous lasser,
Baillez lui vos seurs chiens ensemble.*

*Lors feit mettre à part Baulde et Oyse
Souillart et Jombart et Clairault,
Cleremont, la Goussault et Noyse
Fallaise, Foullaude ¹ et Myrault,
Vollant, Morralle et Marpault :
Souillart, Legiere et Fricaulde,
Briffault, Moricault et Clairaulde,
Tous fermes et bons rachasseurs,
Rameau, Rigault, la jeune Baulde,
Qui tous troys sont frères et seurs.*

*Quant elle eut mis ses chiens à part,
Ceulx qu'elle vouloit qui courussent,*

¹ Var. Falourde.

*Elle commanda d'autre part
Que tous veneurs à cheval feussent,
Et que nuz autres ne meussent.
Alors sur son hobin¹ monta,
Et de monter fort me hasta,
Et me fist devant chascun mectre.
Des l'heure au chemyn se bouta
Et voulut après les chiens estre.*

*Et au partir de l'assemblée
Me mis devant mes compaignons
Pour retourner à ma brisée;
Auprès de là nous trouverons
Le cerf que chasser nous devons,
Dont au matin je rencontray :
Sur son lict je lui bailleray
Les chiens qui tous l'acueilleront;
Et lors à cheval monteray
Pour veoir comme l'acueilleront.*

*Dieu scet en quelle joye mon cueur
Sera de les ouyr chasser,
Je ne croy pas qu'il soit chaleur
Ne travail qui me sceust matter ;*

¹ Cheval trotteur (Nicod).

L'en y pert toute méréncolie ¹ :
A mal fere ne peuvent hanter
Gens qui usent de tel mestier ;
Mesdisans n'en ont nul mestier ²,
Mais seroit beaucoup myeulx leur vye,
Devant ung beau feu, blasonner
Ceulx de qui ils meurent d'envye.

Quant de mes brisées je fus près,
A pied descendiz pour les querre,
Et tous mes compaignons après
Ausquelz monstray du cerf par terre ;
Mon hymier vint ses voyes requerre ,
A la route se va frapper.
Il dit vray ! Veez le cy arrière !
Compaignons, vaulcy va avant !
Garde bien de le souraller
Car il n'est pas temps maintenant !

Plus avant guères je n'allay
Que je ne l'ouysse lancer.
Deux longs mots, à l'heure, gresluy
Pour faire les chiens avancer ;

¹ Vers passé dans le ms.

² Ce vers manque dans l'imprimé.

*L'on les a beau baptre ou tenses ,
 Premier qu'en faire ung tout seul taire,
 Chacun d'eux veult son mestier faire.
 On n'eust pas ouy Dieu tonnant ,
 Car nul riens ne leur poult tant plaire
 Que de sentir le corf fuyant.*

*Et toujours en suyvant mon droit
 J'allay au lieu où je l'ouy,
 Son lic trouway en cest endroit
 Dont s'est de mon effroy souy ;
 Lors je feuz très fort resjouy,
 Car à ses fumées conguez bien
 Que c'estoit le droit lic du myen,
 Et pour abréger, somme toute,
 A ung arbre attachay mon chien
 Pour lui bailler la meutte à route.*

*Je descouplay¹ Baulde et Soulliart
 Oyse, Moricault et Clermont
 Et tous les autres chiens² à part
 Qui tout droit acueillir le vont.
 Dieu scet quel service ils lui font !*

¹ Var. Desliay.

² Var. Et les autres chascun a part.

Il leur a beau lancer le change :
Je crois qu'il luy soit bien estrange
D'ouyr après lui telle chapelle.
Oyse n'a garde qu'elle le change
Ha Baulde y va ! appelle ! appelle !

Par son païs il va tournant ,
Tant lui greve de le laisser :
Le change quiert, c'est pour néant,
La teste luy fauldra baisser ;
Il prent païs pour se dresser,
Les chiens l'accompagnent de près,
Et nous tous à leur queue après,
Dont n'y a privé ne estrange
Qu'il ne congnoisse par exprès
Nostre droict parmy tout le change.

Lors quant voit que riens ne lui vault
En sa meute le demeurer,
A ceste heure le cueur lui fault,
Il ne peult plus gueres durer,
Et pour se cuyder rassurer
En la haulte fustaye saillit,
Où Madame pas ne faillit
De le congnoistre et adviser,

*Par elle en riens ne defaillit
De le savoir bien deviser.*

*C'est ung cerf de dix-huit corps,
Une haulte teste paumée,
Grant et pesant et brun de corps,
Par tout prestz la teste sommée¹ :
Gros merrin par ordre semée,
Grant tour de meusles près du test.
De ses joes blanches ne se test,
Et dit qu'il a fauves coustés.
Ce poil sur tous autres me plaist²,
Et à tous veneurs, n'en doubtez.*

Quant ses chiens outrepassez furent,

¹ Si le mot *pretz* n'est pas fautif, cela peut vouloir dire que les cors ou espois qui terminoient ou *sommoient* sa tête étoient très-rapprochés :

« Si les espois qui sont *sommex* dessus doublent ensemble en la couronneure ou paumeure, c'est signe d'un grand vieux cerf. (Fouilloux, ch. xxi.)

Mais il seroit possible qu'il fallût lire *pairs* au lieu de *prests*, et que ce vers exprimât la même idée que le vers suivant de Jacq. du Fouilloux, ch. xxxvi :

Et en tous pairs me semble bien sommée.

(Terminée par des espois en nombre pair?)

² Var. très-mauvaise de l'imprimé :

*Et de le congnoistre par exprès
Car sur tous autres je lui plais.*

*Elle se mist en la meslée,
 Tant que chevaux gallopper purent
 A la belle bride avallée.
 Il ne fut jamais femme née
 Qui passast où elle passoit,
 De parler aux chiens ne cessoit :
 Baulde, mamye, là ira !
 De si près elle le pressoit
 Que je croy qu'elle le¹ mangera.*

*Le cerf qui devant nous fuyoit
 A ses futaies de hault boys,
 Deux grains cerfs sur piedz apperçoit ;
 Si se mectoient ensemble eulx troys ;
 Aucuns chiens se taisoient parfois,
 Mais tousjours chassoient le parfaict,
 Baude et Oyse ont le hault caquet
 Et le touschent, Dieu scet comment :
 S'il ne prend bien garde à son fait,
 Il ne fuyra pas longuement.*

*Quant il voit que ceste manière
 Ne luy peult plus de riens servir,
 Il fit une ruze en arriere,*

¹ Var. *En*.

*Car il ne les peult plus suyvir¹.
 Lors les chiens, cuidant poursuyvir
 Leur droit, ung peu oultre passèrent:
 Lors les deux lisses commencèrent
 A reprendre les voyes du leur,
 Et franchement le relancèrent
 Nonobstant la grande chaleur.*

*Madame à l'oeil deffeist la ruze
 Et à forthuer commança,
 Les chiens vindrent où nul n'y muse,
 La noyse lors recommança.
 De picquer chacun s'avança,
 Car quant les chiens seurs se² sentirent,
 Dieu scet quel diligence ils firent,
 Lors congneuz-je qu'ils le reprochent³,
 Sa fin sentent et la désirent,
 Les plus vistes à luy s'approchent⁴.*

*En un pays de vieilles ventes
 S'en vint devant les chiens ruser,*

¹ Var. *Il ne leur peut plus servir.*

² Var. *Seul le.*

³ Pour *approchent*.

⁴ Pour *s'accrochent*.

*Il va et revient par ses sentes
 Pour cuyder les chiens abuser,
 Mais garde n'ont d'eulx amuser
 Pour bestes qui devant eulx saillent :
 Je ne croy pas qu'ils le deffailent,
 Ilz ont faict aujourd'uy plus fort :
 De le relancer se travaillent
 Et y mettent tout leur effort.*

*En passant parmy une voye
 Je veiz qu'il retournoit sur luy
 Je descendy afin que voye
 Seurement si c'estoit celuy;
 Si fuyra chiens! vau lou fuy!¹
 Veez cy aller, ha Souillart!
 Escoute, escoote, oultre, Jombart!
 Ty haullau, veez le la relancé!
 Sainct Anthoine arde le paillart!
 Ennuyt² ne s'estoit avancé!*

*Tant qu'il peult, d'une belle trecte,
 Print pays devers la riviére,*

¹ Var. Si si fuyra chiens sus o lui.

² Aujourd'hui.

*Héricé, la langue fortraicte,
Il fait une piteuse chère.
Madame est toujours la première
Qui va après les chiens huant :
Par ici¹ va le cerf fuyant !
Ha Oyse y va, ha Oyse, Oyse !
Elle nous dit à tous en riant :
Par cy fuyt, la teste lui poise.*

*De forlongne² s'en est venu
En l'eau devant nous entrer,
Nul ne scet qu'il est devenu,
Les chiens n'en peuvent rencontrer.
Ilz vont trestous en l'eau entrer
Et passent trestous de là l'eau,
Il n'y a branche ne rameau
Que chacun ne vienne fleurir,
Ne sur la rivièrè roseau,
Pour venir à le rencontrer.*

*Avant l'eau tous les chiens se misrent,
Le cerf à val l'eau descendoit,
Et tous à chasser se reprindrent,
Vous eussiez dit que tout fondeit.*

¹ Var. voy le cy.

² Après s'être forlongé, avoir laissé la meute loin derrière lui.

*Chascun à son faict entendoit
Pour veoir qu'il est peu devenir,
Car en l'eau ne se peult tenir,
Que les chiens n'en ayent congnoissance
Et luy fault à terre venir :
Autrement n'est en sa puissance.*

*Par les coustés de ses rivaiges,
Jusques à ung arbre abatu
Qui empeschoit tous les passaiges
Les chiens vindrent en moult fort hu :
Le cerf s'estoit là débatu
Pour y passer et terre prendre,
Mais Cleremont en vint reprendre
Aux branches ou touché avoit,
Sur la rive me vins descendre,
Et trouway qu'il en sailloit.*

*J'appellay tous les chiens à moy,
Myraulde tantost en reprint :
Escoute ! ha ! Myraulde le voy !
Chascun a rechasser se print ;
Mais tantost Oyse un tour nous fit.
La bonne lyce rouge et belle,
Auprès d'une vieille chapelle,
Dedans un grant tas de halyés,*

*Le relançu la damoysselle,
Sans y attendre les limiers.*

*Au relancer me rencontra
En ung petit chemyn estroit,
Et à tous les chiens se monstra
Dedans ung pré qui là estoit ;
Pour pisser point ne s'arrestoît :
Tous les chiens aux fesses lui pendent,
Car à la curée bien s'attendent :
Devant eulx à l'eaüe s'en revient
L'un l'autre à s'y lancer n'attendent :
De telz honneurs ne leur souvient ¹.*

*Il traversa l'eaue devant eulx
Et remonta en la forest,
Dont en y eult de bien joyeux :
Chascun s'attend au premier prest.
Que croy que de tous autres c'est
Le plus beau mestier que l'on face !
Aux nobles doit venir de race,
Au temps que ne suivent les armes
Et qu'ils en ont temps et espace :
Myeux en vallent de corps et âmes.*

¹ Ils ne font pas de façons.

*Tout fin droit au gué nous en vinsmes
 Et passasmes après les chiens ;
 A celle heure nous rataignismes
 Celle où sont comprins tous biens.
 Si j'avoie cent mille cueurs myens ,
 Si luy sont ilz tous asserviz ;
 Heureulx feuz quant premier cerf vis
 Par qui je vins à tel service ,
 Car par ce moyen je servis
 A celle qui est sans nul vice.*

*Dès qu'elle se vint aux chiens joindre,
 Elle les trouva abayant ,
 Depuis le grand jusques au moindre
 Le leur laissa à tous voyant.
 Si ne leur peult nuyre de néant,
 Car il n'est froyé ne bruny,
 Et qui pis est très mal fourny,
 De légereté et puissance.
 Le poivre cerf est bien pugny,
 Il ne leur peult porter nuysance.*

*Quant il eut assez enduré,
 Il s'en cuyda de là partir ;
 Aussi n'eust il gueres duré,
 Il ne vous en fault jà mentir.*

*De ce lieu se vult départir
Pour retourner dont il venoit :
De l'eau toujours luy souvenoit ,
Mais tout cela ne luy vault riens,
Car ainsy qu'il y retournoit,
Il tumba mort devant les chiens.*

*Madame est à pied descendue
Et puis le vint prendre à la teste,
A tous les chiens parle et forthue
Et à chacun, à part fait feste
A Baulde qui si bien le queste ;
Au cerf regarde tirer l'œil,
Ne fait semblant qu'elle en ayt dueil
Veu la chère qu'elle leur fait
Et les regarde de bon œil ;
Nature en riens ne contrefaict.*

*Alors nous sonnâmes tous prinse
Et l'un à l'autre respondoit :
A sa belle bouche elle a mise
Sa trompe dont moult bien s'aidoit.
Nature plus riens ne lui doit
Car elle en a fait un chef d'œuvre,
La veue tout le fait desqueuvre,
En effet c'est la trésorière*

*Des grands biens dont nul ne requerre
Pour requeste ne pour prière.*

*Quant nous eusmes assez corné
Madame le pied demanda;
Pour ce que l'avois destourne
A lever le me commanda,
Et par ung des autres manda
Luy amener une charrette,
Et qu'il garde que point n'arreste,
Car à son logis la curée
Sera, après son retour, faite,
Qui des chiens est tant désirée.*

*Et tandis qu'il mist à venir,
Le col au cerf feist escorcher
Et à tous houssines tenir
Pour garder les chiens d'approucher.
Et pour mieulx les mettre à la chair
Les fist tenir là devant elle :
Là ira Fricaulde la belle!
Parcy fuit, Ligière ma mye !
Contre eulx avez bonne querelle,
Votre race est leur ennemye !*

*Tantost la charrette arriva
Et incontinent le chargeasmes.*

*Madame est montée ; si s'en va,
Qui n'avoit que deux de ses femmes.
Je croy qu'il n'est guères de dames
Qui tant aymassent ceste vye ;
Celles qui ce font n'ont envoye
De penser à aucun mal faire :
Jamais bienfait ne leur ennuye.
Telles vertuz doivent bien plaire.*

*Quant la charrette fut chargée,
Conduite l'ont deux des verdiers :
Belle compaignye a trouvée
De dames et de chevaliers
Qui ont regardé voulentiers
Le grant pied qu'elle a apporté ,
Et leur a tout au long compté
Lesquelz de ses chiens font le myeux :
L'on ne croyroit point la bonté
Ne le grant sens qui est en eulx.*

*En sa chambre elle s'est retraicte
Pour son habillement changer,
Elle veult que la curée soit faicte
Avant que boyre ne manger :
Ailleurs elle ne peult songer.*

*Et avant qu'elle eust achevé,
 Le cerf estoit là arrivé :
 Lors, incontinent qu'elle a sceu,
 S'est descendue et l'a trouvé
 Où chacun l'a voutentiers veu.*

*Elle l'a fait à terre descendre
 Et m'a dit que je le defface,
 Incontinent je m'y vins prendre,
 Car c'est mon droict que je le face :
 Et en ce faisant, de sa grâce,
 Luy pleut me donner son lymier
 Qu'elle avoit mené le premier
 En queste destourner le cerf,
 Dont plus que d'escuz un millier
 Me tins son esclave et son serf.*

*Et quant j'euz tout le cerf deffait,
 La teste je prins et le cueur,
 Car à mon chien doit estre faict
 Le premier devoir, par honneur,
 Cella doit savoir tout veneur
 Là Vauley ! va avant Briffault !
 Approucher maintenant vous fault !
 Cy fuyra, compaings, cy fuyra !*

Vous estes celuy qui le vault.
 Briffault ¹, mon amy, là yra ²!

*A trestous les lymiers, après,
 Fut fait droit, chascun par son maistre :
 Les chiens estoient là tous prestz
 D'ouyr le forthuer, et congnoistre
 Quant il sera temps de repaistre,
 Car jusques là n'y toucheront ;
 De la curée n'approucheront
 Tant que l'on forthue ou ³ appelle,
 Et puis sur le cuyr mengeront,
 Sans débat, nul tant soit rebelle.*

*Quant la curée ⁴ fut achevée,
 Varletz et aydes l'apportèrent :
 Dessus le cuyr ils l'ont boutée
 Et puy après le rebrassèrent ⁵,
 La teste au beau millieu posèrent,*

¹ Var. mauv. A beau frere là là ira.

² Ces mots sont ceux qu'adresse Jacques de Brézé à son chien en lui faisant faire la curée.

³ Var. Et.

⁴ Var. Là, et partout la mouée.

⁵ Je crois qu'il faudroit la rebrassèrent (la mêlèrent avec le bras). La curée se composoit du sang et de la majeure partie du corps du cerf et de petits morceaux de pain mêlés ensemble.

*Madame commença, à l'heure,
A sonner pour chiens, sans demeure,
Tous les autres lui respondirent.
Il n'y a là chiens qui n'y queure,
Car c'est ce que plus ils désirent.*

*Lorsqu'on eut laissé à sonner,
Madame aux chiens que mieulx prison
Commença dès l'eure à parler,
Ainsi qu'elle les avoisoit ;
A l'un après l'autre disoit :
A Souillart ! A Jombart ! A Baulde !
Oultre va, ma mye Fricau de !
Escoute escoute à Moricault,
Par cy fuit, Legiere et Miraulde,
Ha Rameau, Clermont et Briffault !*

*Celluy qui tenoit le forthu¹
Se print très fort à forthuer
Criant Taillaut tant qu'il a peu,
A plaine voix sans la muer,
Loysir n'eust de guères huer
Qu'on luy respond : Appelle ! appelle !*

¹ Intestins du cerf qu'on donnoit aux chiens en forthuant (en criant), de manière à les habituer à accourir, à la chasse, lorsqu'on poussoit ce même cri dit *forthu*.

A Bellaude pas ne le celle !
 Oultre chiens, oultre, oultre, à luy !
 A vostre adviz Baulde y fut elle
 Des dernières ? Croyez que nenny.

Quant le forthu leur fut gecté
 Sur le cuyr tournasmes souvent :
 Nous n'y eusmes guères esté,
 De cela suis bien souvenant,
 Que veez cy Fricaulde venant
 Qui fait sur le cuir son retour ¹,
 Et tous les autres à l'entour.
 Dessus eulx fut le cuyr tourné,
 Puis beusmes, chascun à son tour ,
 Du bon vin qui nous fut donné.

Cy mettray fin à mon ouvraige,
 D'ouvrer peu discret et aprins,
 Non lectré éloquent ne saige,
 Ainsy que seuz tres mal aprins;
 Toutesfois de riens n'ay mesprins
 De savoir declarer le pris

¹ Qui revient à la peau du cerf sur laquelle on avoit servi la curree.

*De celle à qui mon livre adresse :
C'est la belle rose fleürye ,
Le seul reffuge et la maistresse
Du beau mestier de vennerye*

*Pourquoy ma très honnourée dame,
Fille du roy très chrestien,
Ne me vueillez tourner à blasme
Ce que j'ay faict pensant en bien,
Et si j'ay mal parlé en rien
Vous plaise le moy pardonner
Et mesdisans habandonner
Qui'sont tousjours prests de reprendre :
Je l'ay faict pour le vous donner ,
Sy vous supply en gré le prendre.*





S'ENSUYVENT

LES DITZ DU BON CHIEN SOULLIART

QUI FUT AU ROY LOYS DE FRANCE.


*e suis Soulliart, le blanc ¹ et le beau chien courant ,
 De mon temps le meilleur et le mieulx pourchassant;
 Du bon chien Saint Hubert, qui Soulliart avoit nom .
 Suis filz et héritier qui eut si grant renom ,
 Car après son trespas me laissa sa bonté ;
 En l'an d'avant sa mort m'avoit déjà doubté.
 Je vueil bien maintenir, sur tous chiens bien menez ,
 Avoir esté de ceulx qui ont eu ² plus hault nez ,*

¹ Var. de l'imp. *Bon*.² Var. *Ayant le*.

*Avec les piez, la gueule, longuement forcenant,
A route de mon droit tout le jour bien oriant;
J'ay craint, creu et aymé sur tous aultres mon maistre,
Autant que fit oncq chien ne est possible d'estre:
Mains plaistrs lui ay fais en plusieurs grans deffaulx,¹
Là où il se trouvoit par pluyes et par grans chaulx.
Droit chien bault² ay esté : de ceulx³ que loue Phebus.
Et croy que après ma mort il n'en demourra plus,
Se n'est de mes enfans, dont j'en ay vingt et deux,
Qui par toutes forestz prennent leur cerf tous seulz.
Du temps que je regnoie estoit Baulde en vertus,
La bonne lisse rouge, qui tant de bien a sceu;
Oyse la belle et bonne, et Clerault et Jombart
M'ont tenu compaignie en maint estrange part.
Le bon petit Mirault, et Mesgret et Marteau,
M'ont fait de grans secours et par terre et par eau,
En change et dehors change faisant bien leur mestier,
Mais toujours au besoing je leur faisoie mestier.
J'ai fait de plus grans traites et moins failly de cerf
Que ne fist oncques chien dont s'en sentent mes nerfs.
Mains chevaulx ay rompuz pour me suyvre à chasser,
Les ungs mors ou malades et les autres lassez;
Mon maistre aucunes fois ay fait picquer si fort*

¹ Var. *Assaulx*.

² Voir l'introduction.

³ Var. *Celluy*.

*Que soubz luy en courant tomboit son cheval mort.
 Au roy Loys de France, qui tant aymoït la chasse,
 Fut jeune présenté pour chien de bonne rasse,¹
 Et par luy fuz donné au seneschal Gaston,²*

¹ Ce passage depuis *mon maistre* est défiguré dans l'imprimé. Le voici :

*Mon maistre autrefois tumboit son cheval mort
 Au roy Loys de France qui tant la chasse aymoït
 Fut jeune présenté pour chien de bonne rasse
 Lequel m'a fait mener maintes fois à la chasse.*

² M. Quicherat m'a appris que le sénéchal Gaston étoit Gaston du Lyon, seigneur de Besaudun, fils d'Espaing du Lyon, deuxième du nom, et de Marguerite de Besaudun.

Il fut sénéchal de Saintonge, en 1461, et quitta ces fonctions pour celles de sénéchal de Guyenne, en 1468. Il avait suivi Louis XI, alors dauphin, dans sa retraite en Flandres, en 1456. A l'avènement de ce prince, il jouit de la plus grande faveur. Il était premier varlet tranchant et chambellan du roi, qu'il accompagna en 1468, au malencontreux voyage de Péronne. C'est lui qui fut chargé de prendre possession du duché de Guyenne et du comté d'Armagnac, après la mort de Charles de France, frère de Louis XI. Il fut l'un des chefs de l'armée entretenue par le roi en Normandie. Après la mort de Louis XI il servit dans les armées de Charles VIII, quoiqu'il eût été chargé, en 1467, d'arrêter la duchesse de Bourbon, belle-mère d'Anne de Beaujeu. Il se trouva au siège de Nantes, en 1487, et à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, et se démit de sa compagnie d'ordonnance, en 1490, à cause de son âge avancé. Il avait épousé Jeanne de Lavedan, dont il eut une fille unique nommée Louise, qui épousa Charles de Bourbon, fils naturel du duc Jean II de Bourbon, tige des Bourbons Malause.

Un de ses frères, nommé Jean, continua sa postérité. Ils étoient arrière-petit-fils d'Espaing du Lyon, capitaine de

Qui au grant seneschal en fit present et don.
 Ainsi servis ces trois qui si bien m'ont conduit ;
 Pour prendre cerf à force n'est chien qui fust mieulx duit.
 Je suis maintenant vieulx, et suis tenu bien aise,
 Pour l'onneur du bon roy ne fais rien qui desplaise.
 Le maistre à qui je suis qui me garde si cher,
 Si me fait pain et cher ¹ pour mon vivre trencher,
 Coucher dedans sa chambre, près du feu chaudement,
 Paille et belle litiere acoustrée nettement,
 Le bel escu pour marque, à crois droite au costé. ²
 Je suis en cest estat que je vous dy traicté.
 Dieu par sa sainte grâce doint paiz el paradis
 Au roy, mon premier maistre, et à celui qui m'a mis
 Avec celui ³ duquel j'ay ma vie assignée
 Cheuz ⁴ le grant seneschal où elle sera finée.

Mont-de-Marsan en 1386, que Froissart cite comme lui ayant raconté bien des choses dans un voyage qu'ils firent ensemble.

(Cabinet généalogique et Commines de Lenglet du Fresnoy.)

¹ Chair.

² Allusions aux croisettes de l'écu des Brézé, que Soullart portoit à son cou. Les armes de cette illustre maison éteinte étoient d'azur à huit croisettes d'or posées en orle autour d'un écusson aussi d'or omblé d'azur et l'azur rempli d'argent.

³ Var. du ms. *Au service.*

⁴ Var. du ms. *Sur.*

CY FINIST LE LIVRE DE LA CHASSE DU GRAND SENESCHAL ET
 LES DITZ DU BON CHIEN SOULLIART.



S'ENSUIVENT LES EPITAPHES

DE BASQUE, CHIEN D'OISEAU DU ROY LOUIS XI

DU BON RELAY, QUI FUT AU ROY LOUIS XII



L'EPITAPHE DE BASQUE

CHIEN DU ROY LOYS (xi)¹

Ie fuz filz de Gascart, qui de Briquet fust filz,
Le bon culot² Lombart, de Salines³ transmis.
A Genape, en Brebant, pour certain je fuz né
L'an après que mon maistre partist du Daulphiné⁴.

¹ Bibl. Imp. supp. fs. n° 208.

² Espèce de chien. Du Cange cite ce mot à *Canis* comme tiré de lettres de rémission de 1474. *Richard des Costes, escuyer, bourgeois et citoyen de Lyon, ayant près de lui ung sien chien culot assez riotoux et malicieux.* Il paroît que Basque n'étoit pas le seul culot riotoux.

³ Je ne trouve pas de ville de ce nom en Lombardie. Il ne peut guère s'agir là de l'île de *Salina* (royaume de Naples). Je ne pense cependant pas que ce soit un nom de chienne.

⁴ Il étoit donc né en 1457.

*Loyalment le servy du temps qu'il fust Daulphin.
Aussi plus il m'aymoit que mil escu d'or fin.
Pour le desduit des champs je lui fuz si propice
Qu'onques mais ne trouva nul meilleur filz de lice,
Car, pour bien arrester cuille ou perdris, j'estoye,
Plus renommé que chien qui fust d'ici en Troye.
Suivy l'ay, sans faillir, estant Daulphin et Roy,
Mais maint homme ay navré et mis en grant desroy
De cruelle morseure dont maintz coups ay receu
De baston et de pié, dont le Roy n'a rien sceu.
Ou royaume et l'empire j'ay porté le renom
Du plus fier chien du monde, et fust Basque mon nom.
Or m'a vieillesse pris, plus n'y voy goutte d'ueil,
Servir ne puis mon maistre dont j'ay regret et dueil.
Il m'a pourveu de garde, de vie et de pencion,
A vi^{ss} francz par an et belle mancion
Au chasteau des Montiz, qui est assiz lez Tours.
Dieu doint au Roy Loys bonne vie et longs jours!*





EPITAPHE DU BON RELAY

QUI VIENT DE LA RACE DES CHIENS GRIS, DONT LA VENERIE
APPARTENOIT AU DUC DE BOURGOGNE ¹.

Les chiens gris, long temps a, cest honneur ont acquis
Entre les chiens courans d'estre bons et exquis,
Et qui ont, apres eux, laissez, de race en race
Dignes successeurs d'eux héritiers de leur grace.
Je qui d'eux suis issu, et qui. par mon droict nom
Suis Relay appelé, feray que leur renom
En moy ne se perdra, au contraire j'espère
Faire d'eux et de moy parler de père en père ;
Si la bonté d'iceux je chante à leurs nepveux,

¹ La Muse chasseresse. Paris, 1611, in-12, f. 42 vo.

*La mienne en cas pareil oublier je ne veux,
Car leur bonté j'imite, et de près accompagne.*

*N'ayant que douze mois fus mené en Bretagne,
Là où je fus donné au bon duc d'Orléans
Qui de moy s'est servy l'espace de treize ans,
Estant duc, après Roy, nommé Louys douziesme,
Qui durant mon vivant n'a point eu chien de mesme.
Car si bon je me fis en ce pays landeux,
Que chasque jour un cerf prenois, et souvent deux.
Encores que d'iceux visse les hardes grandes,
Debout de tout costez viander par les landes,
Cela n'empeschoit point ce qu'avois entrepris :
Il falloit tost ou tard que mon cerf fusse pris.
Croyez qu'en peu de temps ma bonne renommée
Fut par tout ce pays espandue et semée.
Mais mon maistre estant Roy gueres ne sejourna
En ce pays Breton : en France retourna,
Où voulant récréer sa noblesse françoise,
Ma bonté leur fist veoir dans sa forest d'Amboise.
Maints grands efforts je fis en ces forests de Blois,
Encor plus dedans est ¹ au pays de Valois,
Laye, Annet, Dreux, Monfort, Coucy, l'Aigle, Compiengne,
Bierre, Senart, Livry, Crécy, Brie, Champagne,
Touraine, Anjou, le Maine, Orléans, Vandosmois,*

¹ Et?

*Le haut et bas Poictou, Sainctonge, l'Angoulmois,
Bourbonnois, Nivernois, le Berry, la Soulongne,
La Picardie, Caux, Normandie, Bourgongne :
Bref, par tous les pays où j'ay esté mené,
Ma bonté fut cognue, et mesme en Dauphiné.
Et qui de ma bonté n'a cognoissance encore
Par ce discours verra la gloire qui m'honore.
De vous qui portez trompe, et qui la chasse aymés
Pour me hault louer n'ay peur d'estre blusmés :
Je sçay qu'à mon honneur un seul ne porte envie,
Oyez donc s'il vous plaist quelle a esté ma vie.*

*Mon poil qui estoit gris tiroit fort sur le brun,
Qui de la vieille race est le poil plus commun :
J'avois le dos rablé, jarret droict, jambes souples,
Qui, plus, au laisser courre, allois toujours sans couples :
De me coupler aussi n'estoit point de besoin,
Car des valets de chiens je n'estois jamais loing :
Accompagnés estoit ma sagesse de crainte,
Mais quand le cerf lancé estoit dans son enceinte
Et qu'on sonnoit pour chien, adonc marchois devant,
Comme faict un bon chef qui conduit le devant
De sa troupe guerrière, en allant à la charge,
Ainsi guidois la meute, et en prenois la charge.
Quoy que mes compagnons fussent roides et forts,
Tousjours au paraller faisois les grands efforts.*

*De maints rudes picqueurs, j'estois, à toute bride,
Suiuy par monts et vaux, aussi j'estois leur guide.
Chacun s'efforçoit lors de me joindre et tenir,
Mais fort peu de la troupe y pouvoit parvenir.
J'estois souvent trouvé démeslant quelque ruse :
Crois tous les atraicts ¹ desquels un bon chien use
Pour empescher un cerf de faire grand recours,
Je les avois en moy, car par mes rusés tours,
De si près le chassois et luy faisois bravade,
Que force luy estoit faire une grand tirade,
Mais pour se forlonger guaranty n'estoit pas,
Car son forlongement avançoit son trespas,
Parce qu'ayant passé quelque grand lande ou plaine,
Et icelle passée outre et hors d'alaine,
Cuidant se rafraichir, et estre à saueté,
J'estois en moins d'un rien sur sa croupe sauté.
Malaisément de moy se pouvoit-il desfaire,
Tant diligent et prompt j'estois en mon affaire.
Encor que tout le change il eust poussé debout,
Cela ne m'estonnoit, j'en venois bien à bout,
Car je m'estois acquis ceste belle louange
D'estre plaisant chasseur, et ferme dans le change.
Quand quelqu'un forvoyoit je tirois à sa voix,
Si ce n'estoit le droit, je requestois mes voix ².*

¹ Sans doute faute pour *Je crois que tous les traits*.

² *Voies*.

*Rois et veneurs en moy avoient telle créance
Que là où je dressois sonnoient en assurance ;
Sans regarder à terre assuré on estoit
Que là où j'appelois que je courrois le droict.
Sagement je chassois sans faire aucune faute,
Avec une menée agréable et bien haute ;
Sans craindre chaud ne froid, neige, pluye, ou verglus,
Je durois tout un jour sans me voir estre las.
Si par faute de jour falloit faire retraicte,
Comme souvent advient qu'un grand cerf faict grand traicte,
A briser iceluy, pour courre au lendemain,
A faute de limiers, j'estois mis en la main.
Puis l'ayant rebusché au couvert et demeure,
Au plus proche vilage allions dormir quelque heure,
En attendant le jour, qu'asseurer se pouvoit,
De se voir relancer, si la nuict ne plouvoit ;
Puis qu'estant relancé il faisoit jambes neuves,
Et de ma diligence on voyoit les espreuves.
Si le jour de devant l'avois bien pourmené,
Croyez qu'au jour suivant estoit plus mal mené,
Car je le rendois mort et terrassois sa gloire,
Si bien que tost ou tard j'emportoïs la victoire.
L'ayant pris et vaincu, chacun parloit de moy,
Tant je plaisois à tous, encor plus à mon Roy.
En luy plaisant aussi, ma fance estoit telle,
Qu'il rendroit quelque jour ma louange immortelle.*

*Ce que de vray a faict, et ne m'a point deceu,
Tesmoin le grand honneur que de luy j'ay receu.
Car ma vie est par luy escrite et redigée¹,
Dont ma race à jamais luy demeure obligée.
Courage aussi donnoit à mes postérieurs
D'estre bons comme moy, ou estre encore meilleurs.*

*J'estois certes doué d'une bonté exquise :
Avec ceste bonté j'avois la force acquise.
N'étoit-ce pas grand force, à l'aage de douze ans,
Devant l'œil de mon Roy et de ses courtisans,
D'assaillir corps à corps, et de le prendre à force,
Vn cerf de dix cors jeunement, plein de force?
Encor à la mi May, auquel jour il mourut,
Dont de mon maistre encor mon cœur plus l'amour eust.
Ma bonté fut alors jusqu'au ciel extolée,
Et par la France aussi je croy qu'elle est volée,
Car le Roy ne voulant un tel acte oublier,
Le fist tout aussi tost escrire et publier.
Aussi en ce faisant faisoit graver la gloire,
De son amé Relay au temple de mémoire.
Or ay-je donc de luy, je parle en vérité,
Trop plus receu d'honneur que n'avois mérité.
Mais ce proverbe est vray, que pour sa récompense,*

¹ Combien il est regrettable que cet ouvrage du bon roi Louis XII ne nous soit pas parvenu !

*Le bon serviteur a souvent plus qu'il ne pense.
Or ayant exploicté cest effect généreux,
Qui toucher me pouvoit, se tenoit bien heureux.
J'eus des grands et petits, alors, maintes caresses,
Et mesmement le Roy de ses mains flatteresses
Me battoit les costez pour me plaire et flatter,
De luy donc et de moy diray sans me vanter :
Digne estoit d'un tel chien, moy heureux d'un tel maistre !
D'un tel prince après mort au ciel puisse l'ame estre !¹*

¹ Sainte-Palaye, dans ses Mémoires historiques sur la chasse, n'a pas compris que ce vers s'appliquait à Louis XII, et il a reproché à G. du Sable d'avoir parlé ainsi d'un chien.





S'ENSUYVENT

LES LOENGES DE MA DAME ANNE DE FRANCE

DUCHESSE DE BOURBON

FAICTES PAR MONSIEUR LE GRAND SENESCHAL DE NORMANDIE

ENVOIEEZ A M. J. ROBERTET

SECRETAIRE DU ROI ET GREFFIER DE L'ORDRE.



LOENGE DE MADAME DE BOURBON ¹

Qui voudra veoir l'artifice des dieux
Le choïs exquis de royal géniture ,
Qui voudra veoir celle qui a des cieux
Plus de faveurs que nulle créature ,
Qui voudra veoir celle que l'escripture
Ne puet louer , pour ce qu'elle vault mieulx
Que tous les clerks d'icy à mille lieux
Ne souffiroient en cent mille ans escrire ,
Se tire avant : et, s'il m'ose desdire ,
Je m'offre à luy le combatre à oultrance
Pour soustenir le nom d'Anne de France.

Qui voudra veoir une passe Minerve
Et de son temps la plus sage sybille

¹ Bib. Imp. Mss S. F. 208.

*De qui le sens tout autre engin énerver,
 Plus que Judith a tout bien faire habille,
 Qui rent la force aux rebelles débille
 Et les abat par sa seule conduite,
 Qui voudra veoir celle qui a réduite
 La guerre en paix et rigueur en justice,
 Soit bon, mauvais, desloyal ou juste, isse
 De son pays pour avoir cognoissance
 Des biens comprins en ceste Anne de France.*

*Qui voudra veoir de bonté l'exemplaire
 Et de douceur le patron et chef d'œuvre,
 Celle qui scet si sagement complaire
 Que nul ne pert mais le perdu recœuvre,
 Qui voudra veoir celle qui la porte œuvre ¹,
 Dont sault l'honneur des François par le monde,
 Qui voudra veoir la droicle mapemonde
 Ou le monde est plus au vif imprimé
 Et tout orgueil sous le pie réprimé,
 Se vieigne esbatre au vergier d'espérance
 Dont l'encloz est du plant d'Anne de France.*

*Qui voudra veoir de charité le temple
 Paint de pitié et de miséricorde,
 Qui voudra veoir la pleine arche et l'exemple*

¹ Ouvre.

*D'amour, de paix, de union et concorde,
Qui croit conseil, qui à raison s'accorde,
Qui a rigueur hors de son cloistre mise,
Toute faveur à justisse remise,
Rend à chascun et garde son bon droit,
Jamais le mal pour le bien ne rendroit,
Les bons guerdonne en si grant habondance
Que tous veulent servir Anne de France :*

*Qui voudra veoir l'escharboucle très clere
Qui resplendist et fait France reluire,
Qui voudra veoir le soleil qui esclere
A tout le siècle où fait ses rayons luyre,
Qui voudra veoir celle que on doit eslire
Pour gouverner du monde la machine,
Qui cruauté ne procure ou machine
Mais abolist et remet toute injure,
S'adresse à moy, car, par Dieu, je lui jure
Que je dy vray, sans excez de vantance,
Dont trop louer ne puis Anne de France.*

*Qui voudra veoir l'excellent édifice
Et forteresse ou France se confie,
Qui voudra (veoir) l'organe et orifice
Dont sault la voix qui chascun édifie,
Qui voudra veoir celle qui sortifie
Le fait du Roy et son auctorité.*

*Qui voudra veoir le mur de vérité
Tout cimenté d'honneur et de raison
Et le chief d'œuvre issu de la maison
Des fleurs de ly, par divine alience,
Il lui fault veoir le corps d'Anne de France.*

*Qui voudra veoir la fontaine et la source
De loz, de pris, de beaulté, de faconde,
Qui voudra veoir le restor et ressource
D'urbanité et de grâce féconde
Qui jamais n'eust pareille ne seconde
En beau parler, en douceur d'eloquence,
Dont chacun mot se poist¹ à la balance,
De bon conseil à chascun prouffitable,
Et porte en soy auctorité notable
Qui à vertu l'homme esmeul et avance,
Tourne ses yeulx devers Anne de France.*

*Qui voudra veoir le mirouer des dames
Et le patron ou chascune regarde,
Qui voudra veoir la régente des femmes
Et le guidon où toutes prennent garde,
Qui leur honneur préserve et contregarde
A son povoir de honte et de dommage :
Nulle ne vit qui ne luy doye hommage*

¹ Pèse.

*Comme à princesse excellent souveraine,
Sans excepter ne duchesse (ne) reyne
Ou soit d'Espagne ou soit d'autre naissance,
Le chief enclin regarde Anne de France.*

*De sa beaulté particulariser
Sinon que c'est du monde la plus belle;
De ses vertus au long moraliser,
Passer me vueil, car sans plus dire d'elle,
Chascun cognoist et entend que c'est celle
Qui des ingratz a l'orgueil abatu
Tant qu'assez grain tantost aura batu
Pour nourrir paix et garder de famine :
Celluy le scet qui les cueurs examine,
Lequel s'expose en toute sa puissance
Pour exsaulcer le nom d'Anne de France.*

*O Roy Loys, Roy très victorieux,
Dont les haulx faitz et labeurs glorieux
Ont excédé tout autentique histoire;
Certes, je dy que l'œuvre est méritoire
Et digne assez de te canonizer
A toutes gens qui ont ferme créance
D'avoir esté père d'Anne de France.*

Télos.



RESPONSE DE ROBERTET AU SENESCHAL ¹.

Mon œil ne puet a si hault ray attaindre
Ne mon regard telle splendeur, sans faindre.
Souffrir en soy, comme à moy se présente
Par un escript si cler qu'on porroit paindre
Dessoubz le ciel et de mil couleurs taindre
En sculpture ou lettre d'or patente :
Si me convient gésir dessoubz ma tente
Tout estonné et remply de merveilhe,
Car oncq ne vy escripture pareilhe
Si hault tissue ne matière plus digne
Que as envoié à moy, ton clerc indigne.

¹ Cette pièce est un échantillon du détestable genre que les pédants de la fin du xve siècle, tels que Chastelain et Molinet, avaient voulu mettre à la mode. Nous le donnons uniquement comme complément de la pièce de Jacques de Brézé.

*Quand j'ay voulu parlire ton escript
De mot a mot où haullement descript
As les vertus et des biens la grant somme
D'Anne de France dont jamais n'est prescript
L'honneur nayf qui d'elle est bien transcript
Dedans le livre qui de vie se nomme,
A my voye je m'endors et assomme¹,
M'esbaissant de ta haulte éloquence,
Et encor plus de la grâce et prudence
Que ceste dame qui est tant assouvoye
A demonstré tous les jours de sa vye.*

*Quant plus ses jours et ses heureux ans croissent,
Tant plus ses biens et vertus apparoissent,
La fame en volle par le monde univers :
Ses benins yeulx ire et rancune froissent,
Anes et hommes le voient et cognoissent
Et en font bruit en maintz lieux et divers.
Maintz autres corps de dames sont couvers
D'assez beaulté et de grant apparence ;
Mais ceste cy a tout par excellence
Tant de nature que par grâce divine,
Fille de Roy et des haultz dieux affine.*

Il n'est besoing que j'apelle ou invoque

¹ Voilà un singulier éloge de l'ouvrage de Brezé.

*Les Pierides baignans dessoubz la roque ,
 De Parnasus en l'eau pégaseique
 Ne qu' Apollo et les muses provoque ,
 Cuidant à droit chantant toucher la broque ,
 Ne approucher ta haulte réthorique ;
 Car pour parfaire tel ouvrage outantique ,
 Comme tu as, parlant de ceste dame,
 Paracomply, fauldroit que j'eusse l'ame
 Espurée de terrestre sustance
 Pour dignement louer Anne de France.*

*Quant Homère vivoit, Perse et Virgile,
 Vates, poëtes et acteurs mille et mille,
 Tous enytrez de la source hélicone,
 Langue embasmée et pleume d'or agile,
 Je ne croy point qu'on trovast si hault stile,
 Combien qu'assez leur tube cler résonne,
 Pour bien descrire comme la raison donne
 Les biens de nostre tant amée duchesse
 Qui surpasse Penelope de Gresse.
 Comme une Hester surpassoit Betsabée;
 Son loz, son bruit, chascun désire et bée.*

*De moy je n'ay de quoy lui faire offerte,
 Mon ignorance est à chascun aperte ;
 Fol d'en escrire et mains saye d'emprendre :*

*Mon nom, mon bruit n'y puet avoir que perte,
Car je n'ay pleume ne langue assez experte
Pour me fourrer à si hault entreprendre,
Mais louer fault ce où n'a que reprendre,
Car tel amas de vertus en trésor
Et que les gemmes précieuses et l'or
Qui onques furent ne vallent pas une unde
De l'eau de grâce qui en ceste Anne habonde.*

*Ses actes sont tous d'honneur cymentez
Et en vertus bien assiz et plantez ;
Plus n'en diray, car c'est trop hault ouvrage
Pour mon savoir et engin : si m'en tez :
En son vergier sont espars et plantez
Arbres et feuilles, fleurs et fruitz de parage,
D'odeur souefve, de saveur et gouslage,
Parfait y est tout partout sans redicte,
Chois de nature, de grâce circumscripte,
Qui toutes passe, sans aues autres mesdire,
Je ne voy pas qu'on en puisse mais dire.*

*Mais après tout humblement je proteste
De maintenir ce que d'elle j'ateste,
Car plus y a que dire on n'en sauroit ;
Autres dames ne blasme ne déteste,
Ne contre elles plaît ne prens ne conteste,
Preuve ne fault à ce que cler on voit ;*

*Mais se son loz estoit ainsi qu'il doit,
Magnifié par Pindare ou Alcée,
Sa gloire et fame seroit en ciel haulsée
Comme appartient pour resjouir les angelz.
Elle seule est digne de telz louenges.*

*Or prens en gré chevalier honoré
Dont Apollo s'est tant enamouré
Que sa faveur en ta langue se monstre :
En fais d'honneur as si bien labouré,
Et haulz escriptz cogné et savouré,
Qu'armes et lettres tout en ton corps s'acoustre.
L'ung exécute ce que l'autre remonstre
A toy tenue est fort ceste princesse
En laquelle se voit au vray sans cesse
Tout ce dont tu, par œuvre élaborée,
L'as enrichy de loz et décorée.*

*O Roy régnant, Charles délicieux,
De telle seur avoir estes heureux,
Dieu vous a fait au tiecle deux lumières,
Le demourant tenebres fumières
Sont au regard de Votre Majesté.
Icy me suis. faisant fin. arrêté.*

Télos.



TABLE

INTRODUCTION.	1
La chasse du Grand Seneschal.	4
Les Dits du bon chien Souillard.	28
Épitaphe de Basque.	35
Épitaphe de Relay.	37
Louange de Madame de Bourbon, par Jacques de Brézé.	47
Responce de Robertet au Seneschal.	52



13^e VOLUME DE LA COLLECTION.

Achevé d'imprimer pour la première fois,
chez MM. BONAVENTURE et DUCESSE, quai des Augustins, 55,
le VI février M D CCC LVIII.



LE Trésor des Pièces rares ou inédites

Publié par AUG. AUBRY, 16, rue Dauphine.

Cette collection, éditée avec le plus grand soin, format pet. in-8, papier vergé, se composera de 20 vol.; elle est imprimée avec des caractères neufs, des lettres ornées et des fleurons dans le style du xvi^e siècle, gravés et fondus exprès. Chaque volume est soigneusement cartonné à l'anglaise, en percaline.

LA RVELLE MAL ASSORTIE

Ou Entretiens amoureux d'une dame éloquente avec un cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit et qui a autant d'ignorance comme elle a de savoir; par *Marguerite de Valois*, avec une introduction et des notes, par LUD. LALANNE. 2 50

Cette pièce est certainement un des plus charmants morceaux de littérature galante que nous ait légués le xvi^e siècle.

MEMOIRE DV VOIAGE EN RVSSIE

Fait en 1586 par JEHAN SAUVAGE, Dieppois, suivi de l'expédition de DRAKE en Amérique à la même époque; publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque Impériale, par M. Louis LACOUR. 2 50
Papier de couleur ou papier vélin. 5 »

DESCRIPTION

DE LA

VILLE DE PARIS AU XV^E SIECLE

PAR GUILLEBERT DE METZ

Publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique, et précédée d'une introduction, par M. Le ROUX DE LINCY. 8 »
Papier de Chine ou de couleur (quelques exempl.). 15 »

CHANTS

HISTORIQUES ET POPULAIRES

DU TEMPS DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI

Publiés, pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec des notices et une introduction, par M. LE ROUX DE LINCY.

330 papier vergé. 6 »		12 papier de coul. 12 »
4 papier de Chine. 15 »		8 papier vélin. 12 »

OEUVRES INEDITES DE P. DE RONSARD

GENTILHOMME VANDOSMOIS

Publiées par Prosper BLANCHEMAIN, de la société des Bibliophiles français, ornées du portrait de Ronsard, de ses armoiries et du fac-simile de sa signature, gravés sur bois.

Un volume de 300 pages, imprimé avec luxe, petit in-8°, in-folio et in-4°; il complète les éditions de Ronsard de 1586 à 1630.

Format de la collection (justification des éditions de Buon).	40 »
Papier de Chine (tiré à 4 exempl.).	20 »
Papier de couleur (tiré à 40 exempl.).	45 »
In-4° ou in-folio (tiré à 25 exemplaires).	20 »

LES VERS DE M^E HENRI BAUDE

POETE DU XV^E SIECLE.

Recueillis et publiés par M. J. QUICHERAT, professeur à l'école impériale des Chartes.

Recueil des meilleures poésies d'un élève de Villon, ignoré jusqu'à ces derniers temps, et qui a eu, comme son maître, des démêlés avec la police, mais seulement pour avoir mis de la politique dans ses vers. L'éditeur a publié de nombreux documents qui attestent les infortunes de Baudé, après en avoir tiré la substance d'une curieuse biographie.

330 papier vergé... 5 »		8 papier de couleur. 40 »
4 papier de Chine. 42 »		8 papier vélin. 40 »

LES EGLISES

ET

LES MONASTERES DE PARIS

Pièces en prose et en vers des ix^e, xiii^e et xiv^e siècles, publiées avec notes et préface d'après les manuscrits, par M. H. L. BORDIER,

On trouve dans ce volume : 1^o Une réimpression des MONSTIERS DE PARIS, poème datant de 1292 et publié en 1808 par Méon ; 2^o Eglises et Monastères de Paris en 1325, poème inédit publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale ; 3^o Un document inédit du ix^e siècle donnant l'inventaire des terres possédées à Paris par l'abbaye de Saint-Maur ; 4^o Eglises et Monastères de Paris de 1325 à 1789 ; Etat actuel des Eglises des Monastères de Paris.

330 papier vergé... 5 »		8 papier de couleur. 40 »
4 papier de Chine. 42 »		8 papier vélin. 40 »

CHARLES DU LIS

OPUSCULES HISTORIQUES

RELATIFS A

J E A N N E D A R C

DITE LA PUCELLE D'ORLEANS

Nouvelle édition, précédée d'une notice historique sur l'auteur, accompagnée de diverses notes et développements, et de deux tableaux généalogiques inédits avec blasons, par M. VALLET DE VIRIVILLE.

330 papier vergé...	6 »		8 papier de couleur.	10 »
4 papier de Chine.	12 »		8 papier vélin.....	10 »

LA

JOURNEE DES MADRIGAux

(EXTRAIT DES MANUSCRITS DE CONRART)

Avec introduction et notes par E. COLOMBEY; suivie de la *Gazette de Tendre* (avec la carte de Tendre), et du *Carnaval des Précieuses*;

330 papier vergé...	5 »		8 papier de couleur.	10 »
4 papier de Chine.	12 »		8 papier vélin.....	10 »

LES LOIX DE LA GALANTERIE

(1644)

Avec introduction et notes publiées par LUD. LALANNE. 2 50
Papier de couleur ou papier vélin..... 5 »

Réimpression fidèle d'un petit opuscule tiré du même recueil que la *Ruelle mal assortie*. Dans une très-courte préface l'éditeur M. Lud. Lalanne a établi une comparaison entre ce livre et le *Traité de la vie élégante* de Balzac. Il a de plus, dans quelques notes, démontré que le type du *Galant*, préconisé par l'auteur, est précisément le type du marquis ridiculisé par Molière, qui a fait plus d'un emprunt aux *Loix de la Galanterie*.

CHANSONS ET SALUTS D'AMOUR

DE

GUILLAUME DE FERRIERES

Dit le *Vidame de Chartres*, poète du XIII^e siècle,

La plupart inédits et réunis pour la première fois avec les variantes de tous les manuscrits, précédés d'une notice sur l'auteur, par L. LACOUR..... 3 »

PHILOBIBLION

EXCELLENT

TRAITE SUR L'AMOUR DES LIVRES

PAR RICHARD DE BURY

Grand-Chancelier d'Angleterre.

Traduit pour la première fois en français; précédé d'une introduction et suivi du texte latin revu sur les anciennes éditions et les manuscrits de la Bibliothèque impériale, par HIPPOLYTE COCHERIS, membre de la Société des Antiquaires de France.

Un fort volume d'environ 350 pages.

476 papier vergé...	42 »		42 papier de couleur.	20 »
4 papier de Chine.	25 »		6 papier vélin....	20 »

LE

LIVRE DE LA CHASSE

DU GRAND SENESCHAL DE NORMANDIE

Et les dits du *bon chien Soulliard*, qui fut au roy Louis de France

XI^e de ce nom;

Publié par M. le baron J. PICHON, président de la Société des Bibliophiles français.

Un vol. (tiré à petit nombre). 5 »

RECIT DES FUNERAILLES D'ANNE DE BRETAGNE

Précédé d'une complainte sur la mort de cette Princesse et de sa Généalogie. Le tout composé par Bretagne, son héraut d'Armes. Publié pour la première fois avec une introduction et des notes par L. MERLET et Max. DE GOMBERT. Un vol. avec blasons gravés. 5 »

Pour paraître prochainement :

LA VIEILLE

OU LES DERNIERES AMOURS D'OVIDE

Poème érotique composé au XIV^e siècle, par Jehan Lefebvre sur un poème latin de *Vetula*, précédé d'une Notice historique et critique sur ce poème, attribué à Ovide pendant le moyen âge et restitué à Richard de Fournival, poète picard du XIII^e siècle, par HIPPOLYTE COCHERIS.

Les 5 autres volumes sont en préparation et paraîtront successivement.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.



